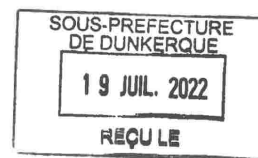




SCoT
Région Flandre-Dunkerque

PADD

**PROJET D'AMÉNAGEMENT
& DÉVELOPPEMENT DURABLE**



1^{ère} DELIBERATION

ANNULATION DE LA DELIBERATION D'APPROBATION DU SCoT DE LA REGION FLANDRE DUNKERQUE APPROUVE LE 21 MARS 2022

2^e DELIBERATION

APPROBATION DU SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE DE LA REGION FLANDRE DUNKERQUE APPROUVE SUITE AU SURSIS A EXECUTION DE L'ETAT ET AU RECOURS GRACIEUX DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES HAUTS DE FLANDRE RECU LE 20 MAI 2022 / NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHESE

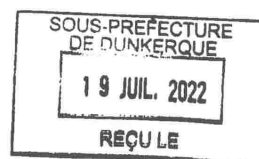
ANNEXES

- PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE
- DOCUMENT D'ORIENTATIONS ET D'OBJECTIFS
- CHAPITRE 1 – DIAGNOSTICS
- CHAPITRE 2 – ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT
- CHAPITRE 3 – EVALUATION ENVIRONNEMENTALE
- CHAPITRE 4 – JUSTIFICATION DES CHOIX

5 EXEMPLAIRES PAPIER ET 1 CLE USB DES COMPOSANTES DU SCoT

REMIS EN SOUS PREFECTURE DE DUNKERQUE

LE





SCoT
Flandre-Dunkerque

SCoT DE LA RÉGION FLANDRE-DUNKERQUE

PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (PADD)

APPROBATION PAR LE COMITÉ SYNDICAL DU SCoT LE 12 JUILLET 2022

SOMMAIRE

INTRODUCTION et CONTEXTE

Ligne directrice **VERS UN DÉVELOPPEMENT SOLIDAIRE ET COMPLÉMENTAIRE,**
du PADD: **ENTRE LES TERRITOIRES ET LES COMMUNES DE LA RÉGION FLANDRE-DUNKERQUE**

Deux ambitions de territoire

Ambition 1/ Vers une nouvelle dynamique démographique de la région Flandre-Dunkerque

P 10

Ambition 2/ Garantir et pérenniser le bon fonctionnement hydraulique de la région Flandre-Dunkerque pour assurer son rayonnement: relever les défis liés à l'eau, enjeu central pour l'avenir d'un territoire littoral et de polder

P 11

- Adapter le développement et l'aménagement du territoire
- Inciter à une gestion économe de l'eau afin de garantir la pérennité de la ressource en eau
- Pérenniser les ouvrages de gestion hydraulique existants

Quatre ambitions de développement

Ambition 1/ Relever le défi de la mutation et du développement économique de la région Flandre-Dunkerque: engager la région dans un nouveau modèle de développement économique, conjuguant le renforcement et l'adaptation des atouts existants avec la saisie de nouvelles opportunités

P 14

- Garantir un développement du Grand Port Maritime de Dunkerque et des grandes infrastructures qui y sont liées pour conforter son rôle de porte d'entrée internationale et d'équipement économique majeur du littoral et de l'hinterland
- Pérenniser l'écosystème économique de la région Flandre-Dunkerque, cœur économique et force du territoire, en encourageant son évolution à l'aune d'une nouvelle révolution industrielle et saisir toutes les opportunités offertes par la situation transfrontalière et la proximité de la métropole lilloise
- Favoriser le développement d'une agriculture plurielle, innovante, durable et de proximité en veillant à préserver le foncier agricole.
- S'appuyer sur la richesse du patrimoine naturel, culturel et historique pour développer le tourisme et l'économie résidentielle
- Développer une nouvelle approche de la mobilité liée au travail: renforcer la pluralité de l'offre de transport

SOMMAIRE

Ambition 2/ Relever le défi de la transition énergétique dans un territoire industriel et de polder

P 20

- Adapter le territoire et faire évoluer les pratiques pour s'engager dans une transition énergétique et un développement territorial plus durable
- Positionner volontairement la région Flandre-Dunkerque comme territoire pilote et d'innovation sur le nouveau modèle de développement qui doit émerger de la transition énergétique

Ambition 3/ Vers une région Flandre-Dunkerque territoire d'accueil et d'épanouissement de ses habitants

P 22

- Accueillir dans de bonnes conditions la population actuelle et future en fluidifiant le parcours résidentiel
- Favoriser l'accès aux équipements de toute nature (éducatifs, culturels, de santé, sportifs ou de loisirs, de services) pour répondre aux besoins sur l'ensemble du territoire de la région Flandre-Dunkerque et comme facteur d'attractivité du territoire
- Structurer une offre commerciale de la région Flandre-Dunkerque accessible et répondant aux besoins

Ambition 4/ Vers un développement équilibré et durable de la région Flandre-Dunkerque

P 28

- S'appuyer sur le paysage, la biodiversité et le patrimoine pour développer une nouvelle attractivité du territoire de la région Flandre-Dunkerque
- Tendre à modérer la consommation foncière de la région Flandre-Dunkerque
- Privilégier le développement de la région Flandre-Dunkerque selon une structuration garantissant équilibre, cohérence et durabilité
- Favoriser de nouvelles pratiques de mobilité plus durables
- Lutter contre le changement climatique et s'adapter à ses conséquences prévisibles: rendre le territoire résilient au changement climatique

La réforme des intercommunalités a eu pour conséquence de modifier le périmètre de la région Flandre-Dunkerque. Les communes de l'ex-Communauté de communes du Pays de Cassel avaient intégré, dans une cohérence de périmètre, le SCoT de la région Flandre-Dunkerque. Désormais, ces communes faisant parti de la Communauté de communes du Flandre intérieure, la région Flandre-Dunkerque est composée de la **Communauté urbaine de Dunkerque** et de la **Communauté de communes de Hauts de Flandre**. Son périmètre correspond au bassin d'emploi du Dunkerquois. Il est composé de deux territoires interdépendants et complémentaires dans tous les domaines : économique, urbain, loisirs et culturels...

La région Flandre-Dunkerque est un territoire singulier. Elle se caractérise, notamment, par :

■ Une **position géographique** qui lui offre de nombreux atouts :

- Elle bénéficie d'une **façade littorale**, support d'une activité portuaire et maritime importante. Mais elle offre aussi un cadre de vie d'exception. Enfin, la qualité de ce littoral est en passe d'être reconnue Grand Site de France pour ses paysages exceptionnels.
- Elle est soumise à la **loi Littoral**. Le littoral est *"une entité géographique appelle une politique spécifique d'aménagement, de protection et de mise en valeur (...)"* qui a pour objet :
 - la mise en œuvre d'un effort de recherche et d'innovation portant sur les particularités et les ressources du littoral ;

- la protection des équilibres biologiques et écologiques, la lutte contre l'érosion, la prévention des risques naturels liés à la submersion marine, la préservation des sites et paysages et du patrimoine ;
 - la préservation et le développement des activités économiques liées à la proximité de l'eau, telles que la pêche, les cultures marines, les activités portuaires, nautiques et balnéaires, la construction et la réparation navales et les transports maritimes ;
 - le maintien ou le développement, dans la zone littorale, des activités agricoles ou sylvicoles, des activités aquacoles, de l'industrie, de l'artisanat et du tourisme".
- Elle est située au cœur de **l'Europe du Nord-Ouest**, caractérisée par une forte densité de population et d'échanges. Sa situation transfrontalière avec la Belgique est un atout compte tenu du dynamisme économique de cette région, de l'intérêt porté par nos voisins européens à notre territoire.
 - Aux portes de la **métropole lilloise** compte tenu des distances et des temps de trajets notamment offerts par le TER-GV, la région Flandre-Dunkerque peut bénéficier de son dynamisme. Elle peut être en mesure de lui offrir également de nouvelles opportunités économiques grâce à sa façade littorale et maritime, et en particulier le Grand Port Maritime de Dunkerque et son articulation avec le canal Seine-Nord, mais également des opportunités sociales en offrant un site balnéaire de qualité et aux nombreuses activités de loisirs.

(...) *extrait de l'article L321-1 du code de l'environnement*

- Enfin, située sur la **Côte d'Opale**, elle bénéficie d'un espace de coopération organisée en pôle métropolitain qui s'étend de la frontière belge aux portes de la Picardie. Il œuvre notamment dans la coordination de politiques structurantes tels que l'InterSAGE, le réseau des ports de plaisance, la formation universitaire...

Un **fonctionnement hydraulique** particulier.

La région Flandre-Dunkerque est en partie constituée d'un polder dont l'assèchement a été permis par la création du système de wateringues. Ce système permet une évacuation des eaux pluviales vers la mer et a permis le développement tant humain qu'économique de ce territoire. Cette caractéristique positionne la région Flandre-Dunkerque comme le sud des Pays-Bas et lui confère une certaine sensibilité, à prendre en compte dans son développement, tout en étant un élément culturel important du cadre de vie.

Une **baisse démographique**.

La région Flandre-Dunkerque a connu, dans les périodes précédentes, une forte évolution de sa population qui était liée à l'évolution de l'activité économique de son territoire tournée vers "l'industrie sur l'eau". Aujourd'hui, la dynamique est inversée et elle connaît une période de diminution de sa population. Ce phénomène est dû, en particulier, aux jeunes qui quittent le territoire au moment de leurs études supérieures. Il accentue le phénomène généralisé de vieillissement de la population.

Cependant, les emplois du territoire vont nécessiter, compte tenu de la pyramide des âges de la population active, de nouveaux besoins en main-d'œuvre sur le territoire.

L'ambition de ce nouveau projet de territoire est de créer un territoire unique de projet en s'appuyant sur ses atouts et en lançant une nouvelle dynamique portée, notamment, par le potentiel de la transition énergétique.

Tout en accompagnant le développement portuaire et industriel du territoire, la région Flandre-Dunkerque s'engage dans un nouveau modèle de développement s'appuyant sur l'économie circulaire et de la fonctionnalité. Elle ambitionne également de limiter son impact sur le changement climatique en développant la consommation ou la production d'énergies propres. En tant que terre d'accueil, ce sont les conditions et le cadre de vie quotidiens des habitants qu'elle revalorise en améliorant la structuration de son territoire et les paysages. C'est l'attractivité de la région Flandre-Dunkerque qui est ainsi renouvelée. A l'aune de la création de la nouvelle région des Hauts-de-France, ce projet de territoire participe à la constitution de ce nouvel espace de coopération, en renforçant les liens d'interdépendance et de complémentarités avec la métropole lilloise, en développant l'attractivité de cette portion de l'espace littoral régional, et en affirmant un dynamisme littoral régional renouvelé.



**VERS UN DÉVELOPPEMENT
SOLIDAIRE ET COMPLÉMENTAIRE
ENTRE LES TERRITOIRES
ET LES COMMUNES
DE LA RÉGION FLANDRE-DUNKERQUE**

DEUX AMBITIONS DE TERRITOIRE

Ambition 1/ Vers une nouvelle dynamique démographique pour la région Flandre-Dunkerque.

Depuis l'après-guerre et la reconstruction, la région Flandre-Dunkerque a montré sa capacité à faire face à de multiples crises. C'est en s'appuyant sur cette capacité de rebond qu'une nouvelle ambition démographique est définie. Elle est fondée sur un scénario conjuguant perspectives démographiques et économiques. Ainsi, en limitant la baisse de l'emploi sur le territoire et au regard de l'évolution de la structure par âge de la population, orientée vers le vieillissement de la population, **les besoins en main-d'œuvre seront tels que la population pourrait atteindre 257 000 habitants en 2035 pour maintenir l'activité économique du territoire.**

Ambition 2/ Garantir et pérenniser le bon fonctionnement hydraulique de la région Flandre-Dunkerque pour assurer son rayonnement: relever les défis liés à l'eau, enjeu central pour l'avenir d'un territoire littoral et de polder.

La région Flandre-Dunkerque se caractérise par l'omniprésence de l'eau: territoire gagné sur la mer grâce aux systèmes des waterings asséchant les marais, territoire bordé par un fleuve côtier l'Aa et enfin territoire traversé par une rivière l'Yser. **La gestion hydraulique prend une importance primordiale qui nécessite une prise en compte à la fois comme facteur de risque et comme atout de pouvoir vivre avec l'eau.**

ADAPTER LE DÉVELOPPEMENT ET L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

■ Pour garantir la sécurité des personnes et des biens

La première préoccupation de la région Flandre-Dunkerque liée à l'eau du territoire est celle de l'exposition aux risques naturels, notamment de submersion marine et d'inondation continentale qui concerne tout le territoire. La prise en compte de ces risques dans l'ensemble des politiques d'aménagement et de développement permettra le développement de la région Flandre-Dunkerque dans de bonnes conditions de sécurité, en préservant les personnes et les biens matériels. **Il s'agira de prendre en compte les dispositions réglementaires des plans de préventions des risques naturels approuvés, et d'adapter l'urbanisation dans les territoires qui ne sont pas, comme notamment les secteurs de pieds de coteaux.**

Pour garantir la sécurité des personnes et des biens, les autres risques, et notamment technologiques, présents sur le territoire seront également pris en compte.

Le développement et l'aménagement de la région Flandre-Dunkerque doit tenir compte des caractéristiques hydrauliques des différentes entités géographiques dont les enjeux sont différents en matière de gestion du fonctionnement hydraulique:

- Vallée de l'Yser: une gestion transfrontalière de l'eau.
- Coteaux: ralentissement dynamique du ruissellement.
- Pieds de coteaux: rétention de l'eau.
- Polder: capacité de rétention des waterings.
- Littoral: gestion du trait de côte (submersion/érosion cordon dunaire) et évacuation des eaux continentales à la mer.

Enfin, pour garantir une bonne gestion hydraulique et notamment les rejets à la mer, **une solidarité amont/aval sera recherchée afin de limiter les impacts sur le territoire poldérisé**. Il s'agira de mettre en place de dispositifs de rétention d'eau ou de ralentissement des eaux continentales afin de gérer les volumes d'eau à évacuer à la mer par le biais des canaux.

ZOOM LITTORAL

En matière de gestion des risques et d'adaptation au changement climatique et ses conséquences prévisibles du littoral, une exigence environnementale pour tous les travaux d'aménagement des plages et du trait de côte (en particulier les travaux de réensablement des plages), sera recherchée et poursuivie. De plus, la prise en compte des plans de préventions des risques littoraux ainsi que des plans communaux de sauvegarde sera privilégiée pour tout projet d'urbanisation, afin d'assurer la sécurité des biens et des personnes. La mise en œuvre de la compétence GEMAPI permettra aux collectivités de programmer les interventions nécessaires.

S'aider de la nature pour préserver la capacité de tamponnement du territoire.

La présence de l'eau n'est pas qu'une contrainte, c'est aussi un atout, un bien commun facteur d'identité et de levier d'attractivité potentiel. Les paysages liés à la présence de l'eau offrent un cadre de vie hautement qualitatif.

Les éléments de paysage caractéristiques de la présence de l'eau sont autant d'opportunités pour améliorer la gestion hydraulique du territoire, et en particulier de **préserver la capacité de tamponnement** du territoire. Il s'agit notamment des zones humides, des saules têtards, des prairies, des haies, des mares...

Des actions de plantation ou de création des zones humides sont également à rechercher afin d'augmenter la capacité de rétention des eaux.

Il s'agira également d'**engager la replantation des espaces sensibles** et d'**assurer grâce à une gestion et un entretien adaptés la fonction de réservoir de tamponnement des canaux**.

Concernant les secteurs de pieds de coteaux, il sera recherché la préservation des zones d'expansion des crues. Une mise en valeur par des aménagements spécifiques est à étudier pour maintenir une agriculture ou pour leur donner une vocation de zones de loisirs (découverte de la nature, randonnée...), notamment dans le cadre du Programme d'actions et de prévention des inondations (PAPI) du Delta de l'Aa et de la Vallée de la Hem.

INCITER À UNE GESTION ÉCONOME DE L'EAU AFIN DE GARANTIR LA PÉRENNITÉ DE LA RESSOURCE EN EAU

L'accès à l'eau potable est une nécessité, à la fois, pour les populations comme pour les activités économiques. Malgré l'omniprésence de l'eau sur le territoire, l'eau potable se révèle être une ressource rare qui oblige (à s'alimenter en dehors de la région Flandre-Dunkerque). La gestion et la protection de la ressource en eau constitue une priorité. Il s'agira de **poursuivre la récupération des eaux pluviales et leur utilisation pour des usages ne nécessitant pas d'eau potable** (arrosage, lavage, refroidissement...) mais aussi de **lutter contre le gaspillage par des gestes éco-citoyens** pour limiter la consommation d'eau potable et ainsi avoir une gestion économe de cette ressource.

De plus, la réinfiltration des eaux pluviales sera privilégiée dans les secteurs où les sous-sols le permettent afin de reconstituer les nappes d'eau souterraines, et ce même si les nappes présentes sur notre territoire ne sont pas exploitées. Cette ambition s'inscrit dans le maintien du cycle de l'eau.

Il s'agira aussi de **préserver et restaurer la qualité des eaux de surface**. Pour cela, il sera recherché de :

- limiter le ruissellement des eaux pluviales pour améliorer la qualité des eaux ;
- favoriser l'infiltration, limiter l'imperméabilisation des sols...;
- améliorer l'épuration des eaux usées, et donc la qualité des cours d'eau et des eaux de baignade. Une vigilance sera portée sur les systèmes d'assainissement collectif et non collectif.

ZOOM LITTORAL

Compte tenu du potentiel d'attractivité de la zone littorale ainsi que des activités économiques utilisant les ressources maritimes, une bonne qualité des eaux devra être garantie. Celle-ci sera obtenue en limitant les pollutions :

- d'origine terrestre en lien avec gestion des eaux pluviales et améliorer les systèmes d'assainissement collectif et non collectif ;
- d'origine maritime.

PÉRENNISER LES OUVRAGES DE GESTION HYDRAULIQUE EXISTANTS

La géographie physique et le fonctionnement hydraulique de la région Flandre-Dunkerque ont pour conséquence une évacuation des eaux continentales dépendant d'ouvrages de pompage quand l'écoulement gravitaire n'est pas possible (comme lors de marées hautes). Ainsi, **la région Flandre-Dunkerque se doit d'assurer le bon fonctionnement de ce système** en :

- veillant au bon entretien des ouvrages ;
- recherchant de nouvelles sources de production d'énergie pour assurer le fonctionnement des pompes ;
- limitant les apports d'eau en amont (mise en place de dispositifs de rétention d'eau ou de ralentissement des eaux continentales).

QUATRE AMBITIONS DE DÉVELOPPEMENT

Ambition 1/ Relever le défi de la mutation et du développement économique de la région Flandre-Dunkerque: engager la région Flandre-Dunkerque dans un nouveau modèle de développement économique, conjuguant le renforcement et l'adaptation des atouts existants avec la saisie de nouvelles opportunités.

L'ambition portant sur le développement économique, et en particulier de l'emploi, est la première du projet de territoire de la région Flandre-Dunkerque 2030. Le contexte et les enjeux actuels place la question de l'emploi au cœur de la préoccupation de la population. Au regard des bouleversements de l'économie et des modes de production, le projet de territoire vise à favoriser non pas une rupture mais une transition avec un double objectif :

- conforter et pérenniser les atouts indéniables et les activités du territoire;
- favoriser le développement de nouvelles filières économiques.

GARANTIR LE DÉVELOPPEMENT DU GRAND PORT MARITIME DE DUNKERQUE ET DES GRANDES INFRASTRUCTURES QUI Y SONT LIÉES POUR CONFORTER SON RÔLE DE PORTE D'ENTRÉE INTERNATIONALE ET D'ÉQUIPEMENT ÉCONOMIQUE MAJEUR DU LITTORAL ET DE L'HINTERLAND

Le Grand Port Maritime de Dunkerque est la force économique majeure de la région Flandre-Dunkerque. Il positionne le territoire comme porte d'entrée internationale du Nord de la France. Prendre appui sur cet équipement d'envergure en le confortant et le pérennisant permet de développer de manière durable l'économie littorale et de l'hinterland. C'est également un moyen de renforcer la synergie entre la région Flandre-dunkerque et la métropole lilloise, en renforçant la position de cette dernière en termes de commerce international

Il s'agira ainsi de :

- développer l'emploi et les activités économiques de la région Flandre-Dunkerque en s'appuyant, notamment, sur la valeur ajoutée portuaire;
- faciliter l'acheminement et la desserte depuis et vers son hinterland, et en lien avec le développement du canal Seine Nord Europe et le confortement du fret ferroviaire;
- permettre le développement des activités tout en s'inscrivant dans un processus de transition écologique: optimisation des performances environnementales et économiques en développant les collaborations inter-entreprises (écologie industrielle);
- inscrire le développement portuaire dans une logique d'aménagement durable.

L'ambition du territoire de la région Flandre-Dunkerque est de garantir le maintien de la position de leader du Grand Port Maritime -premier port français d'importation des minerais et de charbon, d'importation de fruits en conteneurs et de fret ferroviaire français-, et de renforcer sa septième place dans le Range Nord européen qui s'étend du Havre à Hambourg.

■ Le canal Seine Nord Europe: un enjeu spécifique

Au-delà des seuls équipements portuaires et des entreprises localisées sur le littoral, la force du Grand Port Maritime de Dunkerque réside dans sa connexion avec son hinterland. Il dispose d'une forte connexion autoroutière et ferroviaire permettant le transit des marchandises. Au regard des enjeux environnementaux et de la saturation des infrastructures, la possibilité de développer un nouveau mode de transport constitue un enjeu fort. La création du canal Seine Nord Europe permettra de renforcer la connexion entre le Grand Port Maritime de Dunkerque et l'ensemble de la région Hauts-de-France, du Benelux mais également du bassin parisien. Le territoire doit donc anticiper et préparer le développement de cette grande infrastructure et les conséquences positives en différents points de la région Flandre-Dunkerque, qui même si elle n'est pas directement concernée par la création de nouveaux tronçons du canal, bénéficiera de ses effets.

ZOOM LITTORAL

Dans la philosophie de la loi Littoral, le développement d'activités économiques en lien avec la présence de la mer doit être compatible avec la préservation des richesses écologiques de l'espace littoral. Il s'agira de concilier le développement des différents usages de la mer (activités portuaires, pêche, nautisme, activités de loisirs...) avec la préservation de la biodiversité marine afin de limiter et d'anticiper les conflits d'usage.

PÉRENNISER L'ÉCOSYSTÈME ÉCONOMIQUE DE LA RÉGION FLANDRE-DUNKERQUE, CŒUR ÉCONOMIQUE ET FORCE DU TERRITOIRE, EN ENCOURAGEANT SON ÉVOLUTION À L'AUNE D'UNE NOUVELLE RÉVOLUTION INDUSTRIELLE ET SAISIR TOUTES LES OPPORTUNITÉS OFFERTES PAR LA SITUATION TRANSFRONTALIÈRE ET LA PROXIMITÉ DE LA MÉTROPOLE LILLOISE

Le territoire de la région Flandre-Dunkerque dispose de ressources spécifiques sur lequel il s'agit de s'appuyer. En effet, il bénéficie d'un écosystème économique solide reposant sur une tradition industrielle portée par des infrastructures majeures (ArcelorMittal, CNPE...) et couplée à une infrastructure portuaire de qualité, et sur un capital humain doté un vrai savoir-faire. Afin de garantir le maintien d'une activité industrielle renouvelée et innovante, l'ambition du territoire est aussi de s'inscrire dans la dynamique de nouvelle révolution industrielle portée par la région "Rev 3". En effet, **le territoire présente toutes les conditions pour développer deux nouveaux modèles de développement: l'économie circulaire et l'économie de la fonctionnalité.**

QUATRE AMBITIONS DE DÉVELOPPEMENT

L'économie circulaire est développée en créant des synergies entre les entreprises présentes sur le territoire. Basée sur l'utilisation et la mise en valeur des déchets des uns par d'autres, la diversité des productions sur le territoire est une source potentielle de développement de nouvelles activités économiques. Parallèlement, l'économie de la fonctionnalité sera également développée en proposant des solutions réduisant les besoins d'acquisition, de propriété de biens.

De plus, par sa situation géographique, la **région Flandre-Dunkerque dispose d'une double opportunité en matière de connexion interterritoriale**:

- Position frontalière avec la Belgique: la côte belge est une région économique dynamique avec laquelle des synergies peuvent être développées. La proximité ainsi que les facilités d'accès sont autant d'atouts.
- Position de "porte" portuaire et littorale de la métropole lilloise: la région Flandre-Dunkerque offre une façade maritime, un port et des espaces récréatifs ...autant d'éléments qui peuvent renforcer le rayonnement de la métropole lilloise. Et à l'inverse, la région Flandre-Dunkerque peut renforcer son dynamisme en bénéficiant de la visibilité et de l'attractivité internationale de la métropole lilloise. Reliés par l'A25 ou le TER-GV, la relative proximité de ces deux espaces économiques est également un véritable atout.

Le renforcement de l'attractivité économique de la région Flandre-Dunkerque - s'appuyant sur une modification de son modèle économique et de sa situation géographique - nécessite de pouvoir accueillir de nouvelles entreprises. Le maillage existant des zones d'activités sera conforté et développé en fonction des besoins. Les capacités d'accueil devront être justement dimensionnées afin de limiter l'impact sur le potentiel agricole et naturel du territoire (à ce titre, les projets devront être exemplaires et innovants en matière de développement durable), permettre l'accueil de différents types d'activités, et mettre en valeur les potentialités du territoire, et notamment la présence des voies d'eau, de la desserte ferroviaire... La réappropriation des locaux ou des sites économiques délaissés sera également privilégiée.

FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT D'UNE AGRICULTURE PLURIELLE, INNOVANTE, DURABLE ET DE PROXIMITÉ EN VEILLANT À PRÉSERVER LE FONCIER AGRICOLE

La région Flandre-Dunkerque est une région agricole importante, tournée vers la grande exportation du fait de l'existence du port de Dunkerque et du terminal céréalier. Ce secteur d'activité a connu de nombreuses crises qui conduisent aujourd'hui à repenser les modes de production. Pour la région Flandre-Dunkerque, l'ambition est de maintenir et pérenniser une activité agricole répondant aux nouveaux enjeux environnementaux et sociétaux en mettant en œuvre les conditions d'un passage à une agriculture plus durable, innovante et de proximité.

S'inscrivant dans la dynamique de la troisième révolution industrielle de la région "Rev3", il s'agira de mettre en œuvre une nouvelle orientation agricole qui repose sur trois piliers :

- la durabilité: faire évoluer les pratiques pour continuer à produire tout en préservant l'environnement;
- le numérique: saisir les opportunités offertes par les nouvelles technologies pour améliorer la production et les conditions de travail;
- l'inclusion et la proximité: produire et élever en proximité pour vendre et consommer localement;

La diversification économique des exploitations agricoles notamment touristique sera encouragée. Elle permettra, aussi dans une certaine mesure, de développer une offre touristique spécifique (culturelle, en hébergement et restauration).

S'APPUYER SUR LA RICHESSE DU PATRIMOINE NATUREL, CULTUREL ET HISTORIQUE POUR DÉVELOPPER LE TOURISME ET L'ÉCONOMIE RÉSIDENNELLE

La région Flandre-Dunkerque est un territoire doté d'un potentiel de développement économique basé sur sa situation géographique et son histoire. La diversité des paysages littoraux et ruraux, le patrimoine culturel, historique, bâti et naturel sont autant d'atouts à valoriser auprès d'une clientèle touristique aussi bien locale qu'étrangère mais également auprès de futurs résidents à la recherche d'un cadre et d'une qualité de vie spécifique.

Il s'agira ainsi :

- de développer l'offre en hébergement diversifiée répondant aux attentes;
La gamme d'hébergement devra être diversifiée et complète, proposant en nombre suffisant, tous les types d'hébergement afin de répondre à toutes les attentes, à toutes les durées de séjour touristique (du court au plus longs);
- de mettre en place une politique ambitieuse de préservation et de mise en valeur du ou des patrimoines spécifiques du territoire afin de maintenir et renforcer l'attractivité touristique et résidentielle de la région Flandre-Dunkerque.

Enfin, il s'agira également, dans le domaine de la promotion touristique, de favoriser la mise en réseau des équipements et labels touristiques majeurs du territoire afin de mettre en place une stratégie de marketing territorial structurée, porteuse d'un renouveau d'attractivité, de changement d'image, et d'identité territoriale.

QUATRE AMBITIONS DE DÉVELOPPEMENT

ZOOM LITTORAL

L'objectif retenu sur la partie littorale de la région Flandre-Dunkerque est de pouvoir concilier fréquentation touristique et protection des espaces naturels littoraux. L'obtention du label Grand Site de France en sera la concrétisation, sur la partie est du littoral, de Dunkerque à Bray-Dunes.

En matière d'accueil touristique, le développement des hébergements doit être neutre, sans impact négatif sur la qualité du littoral. La diversification des hébergements sera recherchée. La mutualisation des aires de services sera également recherchée.

Concernant l'accessibilité du littoral, de nouvelles possibilités de stationnement seront recherchées notamment en dehors de la limite des espaces littoraux. La mise en œuvre de moyens d'accès au littoral (type navette ou bus, circulation douce) sera étudiée. Les possibilités de stationnement et d'accès sauvages au littoral seront réduites afin de limiter les dégradations du milieu naturel. La création des liaisons douces terre/mer et mer/terre sera développée dans un double objectif : améliorer l'accès mais également mettre en valeur deux territoires aux potentialités touristiques complémentaires. La mise en œuvre de la véloroute-voie verte du littoral sera poursuivie et sa valorisation sera une priorité ainsi que la connexion de la future véloroute-voie verte des Flandres.

DÉVELOPPER UNE NOUVELLE APPROCHE DE LA MOBILITÉ LIÉE AU TRAVAIL : RENFORCER LA PLURALITÉ DE L'OFFRE DE TRANSPORT

La région Flandre-Dunkerque, par son activité économique spécifique, se caractérise par une intense mobilité de biens et de personnes. Pour assurer son développement, il est nécessaire d'améliorer l'accessibilité de ce territoire qui connaît aujourd'hui une saturation progressive des axes autoroutiers et un usage massif de véhicules utilisant des carburants fossiles.

Favoriser le recours à des modes de déplacement alternatifs à l'usage de la voiture pour les déplacements liés au travail.

La région Flandre-Dunkerque est un territoire doté d'infrastructures de transport permettant de se déplacer "autrement". La mise en œuvre du projet de mobilité DK'Plus en constitue une des colonnes vertébrales. Les gares poursuivront leur évolution vers des pôles multimodaux. Les interconnexions entre les réseaux de transports collectifs urbain et rural, public et privé seront recherchées. Le développement des itinéraires doux (vélo/piéton) et des plateformes de covoiturage sera privilégié. Il sera nécessaire de prévoir des "parkings verts" dans différents lieux du territoire et à proximité des transports en commun.

Pour encourager une "autre" mobilité, la réalisation de Plan de déplacements entreprise (PDE) sera incitée au sein des parcs d'activités du territoire.

| Garantir une desserte de qualité
pour les espaces d'activités du territoire.

Pour optimiser le développement économique du territoire, il est nécessaire de garantir de bonnes conditions de desserte des espaces d'activités du territoire pour optimiser le transport des marchandises. Dans un souci de durabilité du développement et de l'aménagement du territoire de la région Flandre-Dunkerque, il s'agira de favoriser le recours à d'autres modes de desserte pour limiter les impacts du trafic routier et s'appuyer sur le potentiel lié à la localisation des espaces économiques sur le territoire tels que les bords à canal et la desserte ferroviaire, notamment... Le canal Seine Nord Europe constituera à terme un potentiel de développement de la desserte fluviale, qui permettra aussi de garantir une desserte de qualité de l'hinterland du Grand Port Maritime de Dunkerque.

Les projets de développement d'infrastructures de transport devront également être précisés, et notamment celui de l'autoroute du littoral (A16) qui connaît des périodes de saturation, liés notamment à ses usages: transit international des poids lourds et desserte urbaine de Dunkerque.

QUATRE AMBITIONS DE DÉVELOPPEMENT

Ambition 2/ Relever le défi de la transition énergétique dans un territoire industriel et de polder.

La région Flandre-Dunkerque, par son activité économique dominante et son urbanisation dispersée, est de fait un territoire où la construction d'un nouveau modèle énergétique prend tout son sens. À la fois nécessité (pour lutter contre le changement climatique dont les conséquences auront un impact sur le territoire) et opportunité (pour innover et développer de nouvelles activités et de nouveaux modes de vie), cette ambition participe à la mise en place d'une nouvelle dynamique dans la région Flandre-Dunkerque.

ADAPTER LE TERRITOIRE ET FAIRE ÉVOLUER LES PRATIQUES POUR S'ENGAGER DANS UNE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET UN DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL PLUS DURABLE

La prise de conscience des enjeux environnementaux à l'échelle mondiale et les impacts attendus sur le changement climatique déjà en marche conduisent les territoires à s'interroger sur leurs propres impacts, contributions à tous ces bouleversements. Territoire fortement dépendant et gros consommateur d'énergies fossiles, en raison de son économie mais également de son fonctionnement urbain, la région Flandre-Dunkerque se doit de s'inscrire dans une nouvelle dynamique énergétique.

Pour cela, **l'énergie devient l'un des nouveaux moteurs du développement économique**, créateur d'activités et d'emplois. Il s'agira :

- **d'accompagner le développement des énergies** qu'elles soient renouvelables en s'appuyant sur le potentiel existant sur le territoire ou issues de bâtiments "productifs".

Le développement de ces énergies devra prendre en compte les objectifs de préservation des paysages et du patrimoine sous toutes ses formes afin de garantir leur insertion et réduire leurs impacts sur le cadre et la qualité de vie.

La réutilisation de l'énergie fatale sera poursuivie, notamment en recherchant l'adéquation entre le développement du réseau de chaleur avec le développement futur de l'urbanisation et les besoins qu'il pourrait générer.

- de **soutenir le développement de filières économiques spécifiques** telles que le développement de solutions de stockage des énergies vertes, et la maîtrise et l'optimisation des consommations énergétiques grâce au développement de "l'Internet de l'énergie".

La création du pôle d'excellence et d'innovation EURAENERGIE y contribue. Il a pour ambition de créer des partenariats entre les porteurs de projets, start'up, entreprises, universités et laboratoires, de proposer des formations adaptées à la filière sur les sujets suivants: hydrogène, réseaux multi-fluides, froid, efficacité énergétique et énergies renouvelables.

ZOOM LITTORAL

La mer peut aussi être source de production d'énergie renouvelable. Toutes les possibilités de développement des énergies vertes seront étudiées. Leur développement devra être compatible avec la préservation des espaces naturels terrestres et maritimes.

POSITIONNER VOLONTAIREMENT LA RÉGION FLANDRE-DUNKERQUE COMME TERRITOIRE PILOTE ET D'INNOVATION SUR LE NOUVEAU MODÈLE DE DÉVELOPPEMENT QUI DOIT ÉMERGER DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Afin de ne prendre pas le risque d'un déclin industriel progressif, de conserver et créer de nouveaux viviers d'emplois, et de réduire l'impact environnemental du territoire, la région Flandre-Dunkerque ambitionne de:

- favoriser une évolution de son puissant appareil productif et industriel, héritage de la seconde révolution industrielle, vers un nouveau modèle de développement pilote et d'innovation de la troisième

révolution industrielle: "Région Flandre-Dunkerque, premier territoire TRI/Rev3 dans 20ans".

Le territoire ainsi que ses forces vives seront mobilisés pour s'engager dans une dynamique cohérente et complémentaire entre acteurs économiques, sociaux, scolaires et universitaires (développer les formations de pointes, du lycée à l'université) et définir un nouveau modèle de développement sociétal et économique;

- répondre aux enjeux économiques liés à l'évolution attendue de la population: l'activité en faveur de l'économie résidentielle sera développée ainsi que les secteurs d'activité en lien avec la "silver economy". L'emploi transfrontalier sera également facilité en mettant en place des formations spécifiques notamment dans l'apprentissage des langues;
- concrétiser les ambitions urbaines de la troisième révolution industrielle: projet "zen-e-ville" du master plan qui consiste à transformer les bâtiments, les quartiers et les communes en microsites producteurs d'énergie, en s'appuyant notamment avec la rénovation urbaine; EURAENERGIE...

D'une manière générale, la création d'entreprise et "l'intrapreneuriat" (création de nouvelles activités/projets grâce à l'innovation au sein de structures économiques existantes sans création de nouvelles entreprises) sera favorisée pour atteindre cette nouvelle ambition. Il s'agira notamment de développer une offre immobilière adaptée mais aussi un accompagnement technique et administratif.

QUATRE AMBITIONS DE DÉVELOPPEMENT

Ambition 3/ Vers une région Flandre-Dunkerque territoire d'accueil et d'épanouissement de ses habitants.

La région Flandre-Dunkerque, en plus d'être un pôle économique majeur à proximité de la Belgique et aux portes de la métropole lilloise est un territoire singulier qui se caractérise notamment par sa situation au bord de la Mer du Nord, ses paysages, son patrimoine historique et culturel qui sont autant d'atouts pour choisir d'y résider.

Il s'agira d'offrir à ses résidents actuels et futurs des conditions et une qualité de vie à la hauteur des attentes tout en respectant l'ambition de réduire l'impact environnemental du territoire.

ACCUEILLIR DANS DE BONNES CONDITIONS LA POPULATION ACTUELLE ET FUTURE EN FLUIDIFIANT LE PARCOURS RÉSIDENTIEL

L'évolution de la population recherchée par la région Flandre-Dunkerque nécessite de développer le parc de logements pour répondre, notamment, à plusieurs objectifs :

- loger la population actuelle et future ;
- permettre à chacun de trouver un logement adapté à chacune des étapes de la vie.

Le développement résidentiel devra prendre en compte les risques et nuisances existants sur le territoire, ainsi que ses spécificités hydrauliques et paysagères dans un objectif de maintenir un bon équilibre entre développement et pérennisation du fonctionnement hydraulique du territoire.

Produire le nombre de logements nécessaires à l'objectif démographique retenu pour le territoire.

L'objectif démographique retenu s'accompagne d'une augmentation de l'ordre de 550 ménages supplémentaires par an dans la région Flandre-Dunkerque.

Par extrapolation du rythme de la construction et de l'évolution du nombre des ménages des années précédentes, pour couvrir les futurs besoins en logements liés à l'augmentation annuelle des ménages, il faudra construire, par an, entre 900 et 1000 logements. Cette estimation inclut le renouvellement du parc de logements (y compris logements indignes et NPNRU), les résidences secondaires ou occasionnelles ainsi que les solutions de logements pour les ménages pas ou mal logés (estimés à 600).

Les solutions de relogement pour les publics prioritaires sont en deçà des besoins, et par conséquent le développement de cette offre reste une priorité pour le territoire.

Optimiser l'utilisation du foncier.

La région Flandre-Dunkerque s'inscrit dans la logique de préservation des espaces naturels et agricoles, à la fois espaces productifs économiques et sources de qualité de vie pour les résidents.

Le développement du territoire de la région Flandre-Dunkerque devra :

- privilégier la réutilisation du foncier déjà équipé et urbanisé.

Le renouvellement urbain doit être le mode de développement prioritaire (reconquête des logements vacants, réhabilitation; utilisation et optimisation des dents creuses; rénovation du bâti, opérations de démolition/reconstruction; changement de destination de certains bâtiments...);

- favoriser la réhabilitation du parc ancien pour le remettre sur le marché immobilier;
- tendre à limiter l'extension urbaine, consommatrice de terres agricoles et naturelles.

Les projets d'urbanisme devront proposer des formes urbaines ou rurales prenant en compte l'existant et permettant d'offrir une variété de logements et de densité de construction, et répondant ainsi

aux besoins identifiés sur le territoire. L'adaptation de la densité sera recherchée pour chaque projet en fonction du site d'implantation et de son environnement immédiat.

Prendre en compte les risques naturels et technologiques existants et préserver le fonctionnement hydraulique dans les projets d'urbanisation.

La région Flandre-Dunkerque est un territoire singulier qui nécessite d'adapter l'urbanisation. En effet, le territoire est caractérisé par une gestion de l'eau particulière liée à sa situation de polder et la présence de coteaux, par la présence de risques naturels liés à l'eau (submersion et inondations par débordement de cours d'eau, présence de la nappe souterraine) et technologiques liés à son secteur productif et industriel.

Ainsi pour tout projet de développement, il faudra :

- optimiser, restaurer et préserver les caractéristiques fonctionnelles du réseau hydrographique;
- adapter l'urbanisation aux risques existants:
En fonction de la nature du risque et des enjeux encourus, certains secteurs seront inconstructibles et d'autres constructibles à certaines conditions à définir en fonction de la nature du projet envisagé. Dans tous les cas le développement de l'urbanisation ne devra pas contribuer à accroître le (ou les) risque(s) existant(s).

QUATRE AMBITIONS DE DÉVELOPPEMENT

Répondre aux besoins des résidents et des nouveaux arrivants.

La région Flandre-Dunkerque est un territoire sur lequel l'accès aux logements est une priorité car tous les besoins ne sont pas entièrement satisfaits.

D'une manière générale, la production de logements sera privilégiée sur l'ensemble du territoire. Toutefois, afin d'être en cohérence avec les politiques européennes, étatiques, régionales et départementales en faveur de la ruralité (notamment la revitalisation et le développement du commerce de proximité), cette production pourra être priorisée dans les centres bourgs qui concentrent équipements publics, services, commerces et qui sont desservis par les transports en commun sans oublier de conforter le développement légitime des communes rurales.

Plusieurs évolutions dans la production de logements s'imposent dans la dynamique résidentielle du projet de territoire de la région Flandre-Dunkerque.

Accueillir dans de bonnes conditions les ménages résidents sur le territoire

Pour accueillir dans de bonnes conditions les ménages résidents, les politiques publiques de l'habitat mettront la priorité sur :

- la **fluidification du parcours résidentiel** à l'échelle de la région Flandre-Dunkerque
 - en poursuivant la production de logements diversifiés, et en recherchant un rééquilibrage territorial de l'offre,

- en poursuivant la diversification des typologies de logements pour répondre aux enjeux d'évolution de la population :
 - décohabitation enfants/parents: développer une offre en petits logements pour permettre aux jeunes de quitter leurs parents;
 - vieillissement: développer une offre en petits logements notamment sous la forme de béguinage ou de logements "adaptés" pour faciliter le maintien à domicile et une offre en structure spécialisée en adéquation avec les besoins du territoire;
 - personnes et ménages en difficulté: poursuivre la production de logements sociaux et très sociaux avec un objectif de rééquilibrage territorial, qu'elle que soit la commune (rurale, péri-urbaine ou urbaine), en tenant compte de la présence ou la proximité de services et équipements, et de la desserte en transport en commun. La production de logements locatifs privés sera également encouragée car elle répond de fait à une demande sociale;
 - étudiants: assurer les besoins tout en tenant compte du développement universitaire;
 - gens du voyage: poursuivre les objectifs définis dans le schéma départemental des aires d'accueil des gens du voyage en vigueur;
- en rééquilibrant territorialement la taille des logements disponibles.

- l'**adaptabilité des logements** pour une meilleure adéquation avec les différentes périodes de la vie : rechercher à développer une offre de logements "modulables" ou "évolutifs". Il s'agit de produire des logements qui peuvent s'adapter facilement aux différents besoins de ses occupants;
 - la **résorption de l'habitat précaire et insalubre** pour lutter contre les situations de précarité énergétique et remettre sur le marché immobilier une nouvelle offre de logement.
- limiter les consommations énergétiques des constructions grâce à la construction de logements performants et privilégier la construction de logements producteurs d'énergie;
 - répondre aux aspirations de la population en favorisant la créativité et l'innovation dans les projets retenus.

Favoriser la production de logements qualitatifs et intégrés dans leur environnement :

Compte tenu des enjeux environnementaux, les logements produits (issus ou non du renouvellement urbain) devront respecter certains principes :

- favoriser le développement de la biodiversité intégrée au bâti pour développer la nature en ville et intégrer la trame verte et bleue dans l'espace urbain et rural;
- respecter et favoriser le fonctionnement hydraulique du territoire;
- mesurer le bénéfice de la construction en zone de risque (quelle que soit sa nature) et adapter le projet en conséquence pour garantir la sécurité des biens et des personnes;

ZOOM LITTORAL

Dans un souci de préservation de l'attractivité du littoral alliant protection de l'environnement et développement touristique maîtrisé, la préservation de l'identité des communes balnéaires et littorales est une priorité. Le patrimoine bâti lié à la position en bordure de mer (villégiature ou activité de pêche) devra être mis en valeur afin de maintenir un intérêt touristique. Le développement de l'hébergement touristique devra favoriser la préservation de ce patrimoine, en s'intégrant harmonieusement dans cet environnement littoral. Les besoins liés au développement de l'urbanisation, définis en lien avec la détermination de la capacité d'accueil des espaces urbanisés littoraux, seront satisfaits prioritairement en renouvellement urbain. Des possibilités d'extension pourront être définies en continuité de l'existant.

QUATRE AMBITIONS DE DÉVELOPPEMENT

FAVORISER L'ACCÈS AUX ÉQUIPEMENTS DE TOUTE NATURE (ÉDUCATIFS, CULTURELS, DE SANTÉ, SPORTIFS OU DE LOISIRS, DE SERVICES) POUR RÉPONDRE AUX BESOINS SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE ET COMME FACTEUR D'ATTRACTIVITÉ

Pour renforcer la qualité de vie des résidents et développer l'attractivité résidentielle, l'accès aux équipements de toute nature doit être repensé dans un souci d'optimisation de l'offre. Ainsi il s'agira de :

■ Mutualiser, mettre en réseau et renforcer la qualité et l'accessibilité des services publics.

L'accès aux services publics sera favorisé grâce au développement des technologies de l'information et de la communication et le déploiement de communication numérique très haut débit.

La mutualisation services publics/privés (tels que commerce/Poste...) sera recherchée notamment en privilégiant la synergie avec l'armature commerciale pour maintenir dans les centralités la présence de commerces et services.

L'offre de soins de qualité sera développée pour améliorer l'accès aux soins de premier recours (en cohérence avec le Schéma régional d'organisation sanitaire). Seront facilités les projets et actions permettant de lutter contre la désertification médicale tels que les maisons de santé pluridisciplinaires et/ou pôles de santé...

Parallèlement, les échanges et les réseaux en matière d'actions sanitaires (protection maternelle et infantile, santé scolaire) seront renforcés, tout comme la mise en réseau des établissements de soins aux différentes échelles (Côte d'Opale, région, transfrontalier).

■ Concevoir un urbanisme favorable à la santé.

Les choix en matière d'urbanisation, et notamment ceux relatifs à l'organisation des déplacements et au paysagement, peuvent avoir un impact direct sur la santé, le bien-être des habitants. Par conséquent, il s'agira de :

- limiter l'exposition aux nuisances des populations (bruit, qualité de l'air). Ce critère aura des incidences à la fois dans la délimitation des sites d'urbanisation mais également dans la définition du projet d'urbanisation (aménagement, architecture, paysage...);
- favoriser l'utilisation des modes actifs (marche à pied/vélo). La création d'espaces publics qualitatifs et sûres du point de vue de l'utilisateur sera privilégié;
- intégrer un volet "santé" dans les projets de développement du territoire, afin de concourir à l'amélioration du bien-être des populations.

De plus, une attention sera portée sur le logement des plus fragiles (handicap, perte d'autonomie...) afin d'apporter des solutions adaptées, notamment par la diversification et l'adaptabilité de l'offre de logement et par le développement des emplois liés au fonctionnement d'équipements et de services adaptés (tels que aides ménagères et médicales à domicile, portage de repas, hospitalisation à domicile, médicalisation des structures d'hébergement).

STRUCTURER UNE OFFRE COMMERCIALE DE LA RÉGION FLANDRE-DUNKERQUE ACCESSIBLE ET RÉPONDANT AUX BESOINS

La recherche d'équilibre dans le fonctionnement d'un territoire passe par sa structuration commerciale. La région Flandre-Dunkerque cherche à concevoir une offre diversifiée et attractive répondant à tous les besoins du territoire (et hors de ses limites) et à faciliter l'accès, répondant aussi à l'objectif de maîtriser les déplacements.

Il s'agira ainsi de :

- **renforcer l'attractivité commerciale** du territoire et **créer de l'emploi** dans ce secteur ;
- **d'équilibrer les différentes offres commerciales** du territoire : centralités dont le centre-ville de Dunkerque qui rayonne sur l'ensemble du territoire (et au-delà), les zones commerciales situées en périphérie, les espaces commerciaux situés le long de certains axes de flux.

L'armature commerciale, au terme de son évolution, devra permettre de :

- favoriser la proximité commerces/services et lieux d'habitat ;
- de satisfaire tous les besoins en terme d'achats pour réduire l'évasion commerciale ;
- de réduire les obligations de déplacements, en lien avec l'ambition de réduire l'impact du territoire sur le changement climatique et de favoriser une ville inclusive (faciliter l'accès aux personnes les plus fragiles).

QUATRE AMBITIONS DE DÉVELOPPEMENT

Ambition 4/ Vers un développement équilibré et durable de la région Flandre-Dunkerque.

La question environnementale est centrale pour la région Flandre-Dunkerque car elle est au cœur de sa stratégie de développement. En effet, l'ambition de renforcer son attractivité, tant résidentielle qu'économique et touristique, passe à la préservation et la mise en valeur du patrimoine.

De plus, l'environnement, sa préservation et son renforcement, est nécessaire pour maintenir son fonctionnement hydraulique, réduire l'impact des risques naturels auxquels le territoire est soumis. Enfin, il est un point d'appui important dans la lutte contre le changement climatique et l'adaptation à ses effets.

S'APPUYER SUR LE PAYSAGE, LA BIODIVERSITÉ ET LE PATRIMOINE POUR DÉVELOPPER UNE NOUVELLE ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE

La région Flandre-Dunkerque a aussi pour ambition de développer une attractivité basée sur sa qualité de vie liée à son cadre de vie exceptionnel. La situation littorale et la présence du polder lui confèrent une singularité que peu de territoires peuvent revendiquer.

Il existe une **grande diversité de paysages en région Flandre-Dunkerque qu'il s'agira de préserver**. Le développement et l'aménagement du territoire devra permettre de maintenir les caractéristiques paysagères spécifiques, propres à chaque unité de paysage. Pour cela, pour chaque projet de développement économique, d'habitat, d'équipement ou d'infrastructure, une approche dynamique des paysages devra être engagée: s'inspirer

des spécificités paysagères du site, privilégier la restauration des caractéristiques paysagères locales, favoriser l'intégration paysagère des constructions dans leur environnement afin de garantir le maintien ou l'amélioration de la qualité du cadre de vie.

Des espaces paysagers remarquables sur le territoire seront également protégés. Ils viendront compléter la liste des espaces naturels protégés au titre du SCoT. Leur sélection dépendra de plusieurs critères tels que l'intérêt paysager, la biodiversité présente, le rôle fonctionnel...

La préservation du patrimoine bâti, participant également à la mise en valeur des paysages, est également une priorité.

Révéler ces paysages permettra de renforcer leur valeur patrimoniale et récréative. En s'appuyant sur l'OGS, il s'agira d'organiser une mise en réseau des espaces support des paysages naturels et urbains, emblématiques du territoire: accueil du public, accessibilité multimodale, sensibilisation via des parcours d'interprétation... Il s'agira également de révéler les paysages aux voyageurs en transit. Un effort sera porté sur les entrées de ville tous modes de déplacements confondus, sur la préservation des points de vue sur les paysages, sur la mise en valeur des paysages agricoles.

Enfin, il s'agira aussi, du point de vue de la faune et de la flore, de poursuivre la mise en œuvre de la trame verte et bleue à l'échelle du territoire, en connectant les sites d'intérêt paysager et en réduisant les ruptures dans les continuités écologiques:

- grands espaces verts urbains et périurbains: bois des Forts, Puythouck, parc du Polder de Gravelines, parc Jacobsen, PAarc des rives de l'Aa, le domaine du "Groenhof" à Rexpoëde, le lac Bleu de Watten...
- espaces naturels: dunes de Flandre, dune Fossile de Ghyvelde, site des Salines, lac Bleu, réserve naturelle du Romelaëre...
- sites pittoresques et patrimoniaux: montagne de Watten, château d'Esquelbecq, colline de Merckeghem et chapelle Sainte-Mildrede, balcon et moulin de Pitgam, chenal de l'Aa, citadelles de Bergues et Gravelines, villages patrimoines, hameaux des canaux, Ringsloot, Petites Moères, digues balnéaires, ferme Nord...
- sites de mémoire: batterie de Zuydcoote, fort des Dunes, cimetières militaires...

- paysages spectaculaires portuaires: digue du Braek, jetée des Huttes, jetée de Malo, môles et darses du port Est...

Une attention particulière sera portée sur la qualité des espaces urbanisés dans un souci de renforcer l'attractivité du territoire. Il s'agira de doter les espaces urbains d'une valeur qualitative forte dans les centralités comme dans les quartiers résidentiels.

La place de la nature sera développée. Il s'agira de privilégier autant que possible les espaces végétalisés et les plantations d'arbres en ville sur l'espace public comme dans l'espace privé. Les initiatives de végétalisation des façades et pieds de murs ainsi que le développement des espaces verts de proximité seront encouragés. Une attention sera également portée sur les conditions de mise en œuvre des modes actifs de déplacement dans les projets d'urbanisation, de toute nature.

La qualité environnementale de la région Flandre-Dunkerque devient un atout du territoire. La biodiversité devient dès lors un élément d'attractivité du territoire.

Il s'agira de poursuivre la protection des espaces à haute valeur écologique afin de développer la biodiversité du territoire et de maintenir les habitats présents sur le territoire; mais aussi de favoriser dans tous projets d'urbanisation la mise en œuvre de mesures favorables au développement de la biodiversité (y compris la résorption des ruptures de continuités écologiques pour améliorer la mise en réseau des espaces refuges).

QUATRE AMBITIONS DE DÉVELOPPEMENT

ZOOM LITTORAL

La mise en œuvre de la loi Littoral contribue directement au développement d'une nouvelle attractivité de la région Flandre-Dunkerque qui s'appuie sur le paysage, la biodiversité et le patrimoine. En effet, la délimitation des espaces proches du rivage, des espaces remarquables et des coupures d'urbanisation permet d'identifier et de mettre en valeur le littoral et la mer. La délimitation d'une zone Natura 2000 Bords de Flandre participe également à cet objectif.

Il s'agira ainsi sur l'espace littoral de la région Flandre-Dunkerque :

- de développer les liens visuels vers et depuis la bordure littorale;
- de mettre en valeur les paysages liés à la rencontre de l'eau et de la mer, comme le Delta de l'Aa, les espaces d'interface littoral/rural;
- d'insérer qualitativement, dans les paysages littoraux, tout projet d'urbanisation ainsi que les équipements d'hébergement de plein air (y compris les aires dédiées au stationnement des camping-car);
- de favoriser la découverte des paysages par les infrastructures de transport par la valorisation des entrées de ville, notamment.

TENDRE À MODÉRER LA CONSOMMATION FONCIÈRE DE LA RÉGION FLANDRE-DUNKERQUE

Une consommation excessive des espaces naturels et agricoles aurait des impacts importants sur le territoire. Il pourrait entraîner la fragilisation voire la disparition de pans entiers de l'activité économique, le développement des surfaces imperméabilisées, une perte d'attractivité...

Pour la région Flandre-Dunkerque, le développement de l'étalement urbain doit être maîtrisé et adapté à l'existant afin de modérer la consommation foncière des espaces naturels et agricoles. Il s'agira d'assurer un développement équilibré à l'échelle du territoire tout en s'appuyant sur la réalité du développement du territoire et en valorisant ses potentialités.

L'organisation urbaine s'appuiera sur deux principes :

- la garantie d'un développement mesuré et cohérent des communes de la région Flandre-Dunkerque;
- l'intensification de l'urbanisation là où cela est possible.

Pour chaque projet de développement, il sera recherché prioritairement :

- la production de formes urbaines ou rurales moins consommatrices de foncier;
- la réutilisation des terrains déjà urbanisés (renouvellement urbain et découpage parcellaire);
- l'innovation architecturale afin de répondre aux attentes des résidents.

PRIVILÉGER LE DÉVELOPPEMENT DE LA RÉGION FLANDRE-DUNKERQUE SELON UNE STRUCTURATION GARANTISSANT ÉQUILIBRE, COHÉRENCE ET DURABILITÉ

Pour bâtir un territoire équilibré, cohérent et durable, la région Flandre-Dunkerque doit organiser son développement. Elle s'appuie sur la structuration territoriale existante que le projet de territoire vient conforter. Cette structuration permet d'offrir un niveau de proximité pour satisfaire les besoins les plus courants et des niveaux de rayonnement supérieur qui permettent de répondre à des besoins plus spécialisés.

Le rôle de chaque commune est confirmé comme élément structurant du développement du territoire en respectant les objectifs d'équilibre, cohérence et durabilité de la région Flandre-Dunkerque: accès à une centralité de proximité, satisfaction des besoins plus spécifiques (emplois, loisirs, achats...), optimisation des déplacements et des transports en commun (réduction des distances...)

La **structuration** de la région Flandre-Dunkerque repose sur quatre échelons:

- **l'agglomération centre:**

Elle a un rôle central pour l'accueil de logements, activités, équipements structurants et emplois, mise en œuvre de grand projets Phoenix, pôle gare, opérations ANRU et NPNRU et autres opérations de renouvellement urbain. Elle est composée des communes de Dunkerque (et ses communes associées Fort-Mardyck et Saint-Pol-

sur-mer, Mardyck), Grande-Synthe, Coudekerque-Branche, Cappelle-la-Grande, et des communes de Leffrinckoucke et de Tétéghem-Coudekerque-Village, en partie;

- **les pôles d'équilibre:**

Leur rôle est renforcé à l'échelle des bassins de vie (ou communes avoisinantes): maintien/développement des services et de l'emploi, accueil de la population.

Il s'agit notamment des communes de Bergues, Hondschoote, Watten, Wormhout, Bourbourg, Gravelines;

- **les pôles secondaires:**

Ce sont des communes qui ont connu un développement important et qui continuent d'être attractives. Leur capacité de développement serait plus importante que celles des villages. Il s'agit notamment des communes de Bollezeele, Bray-Dunes, Esquelbecq, Ghyvelde, Grand-Fort-Philippe, Hoymille, Loon-Plage, Rexpoëde, Tétéghem-Coudekerque-Village;

- **les pôles villageois et hameaux:**

Le développement sera maîtrisé et limité. Il sera défini en cohérence avec celui des pôles d'équilibre et secondaires.

QUATRE AMBITIONS DE DÉVELOPPEMENT

En matière de développement économique, il s'agira d'accueillir et de développer des entreprises sur des zones d'activités qualitatives et économes en espace :

- en optimisant le foncier dans les sites existantes : résorption des friches, réutilisation des locaux vacants, densification ;
- en orientant le développement vers des zones structurantes dédiées, bien réparties à l'échelle du territoire ;
- en optimisant l'utilisation et le potentiel des infrastructures de transport existantes ;
- en favorisant des sites d'activités présentant un haut niveau de qualité paysagère, d'intégration environnementale, et de qualité architecturale et urbaine ;
- en privilégiant la mutualisation d'espaces extérieurs (parking, aire de services...) et/ou d'équipements.

FAVORISER DE NOUVELLES PRATIQUES DE MOBILITÉ PLUS DURABLES

Les enjeux liés à un territoire plus durable ont un impact direct sur la mobilité du territoire. Responsable en grande partie du changement climatique et de la qualité de l'air, une nouvelle approche de la mobilité du territoire est proposée. Elle doit permettre à la fois d'être efficace, en améliorant les temps de déplacement et proposer de nouvelles façons de se déplacer sur le territoire.

Une offre alternative à l'usage de la voiture particulière sera organisée. Elle s'appuiera sur :

- le renforcement des pôles multimodaux autour des gares du territoire ;
- le renforcement des interconnexions entre les réseaux de transports collectifs urbain et rural, public et privé ;
- le maintien des objectifs d'amélioration de la qualité de la desserte en transport en commun ;
- la poursuite du développement des itinéraires doux (vélo/piéton) pour permettre de desservir les pôles générateurs de flux, les espaces de loisirs et de tourisme, les équipements...
- le développement des aires de co-voiturage aux abords des axes structurants qui permet d'optimiser l'usage des voitures individuelles.

De nouvelles pratiques seront également favorisées. Elles s'appuieront notamment sur les opportunités offertes par le numérique et les nouvelles énergies disponibles.

LUTTER CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE ET S'ADAPTER À SES CONSÉQUENCES PRÉVISIBLES : RENDRE LE TERRITOIRE RÉSILIENT AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Des Hubs, plateformes multimodales et multiservices " nouvelle génération " en zone rurale seront développées. Elles permettront d'avoir accès à différents types de transports tels que transport à la demande, covoiturage, transports en commun, vélos électriques... pour effectuer ses trajets quotidiens ;

Un réseau d'alimentation des nouvelles motorisations (électromobilité, hydrogène...) sera favorisé pour encourager le recours à des véhicules plus propres ;

L'usage des modes de déplacements actifs (marche, vélo) sera favorisé dans le cadre des projets de développement et d'aménagement, en recherchant la réalisation d'espaces publics qualitatifs ; agréables et sécurés pour ses usagers.

La région Flandre-Dunkerque est consciente de son impact sur le changement climatique, à la fois en raison de son appareil économique mais aussi la structuration et le fonctionnement de son territoire. Pour y faire face, car c'est une nécessité en raison des impacts que le territoire pourrait être à même de subir, la région Flandre-Dunkerque a pour ambition de proposer une vision durable du territoire.

Ainsi, il s'agira de positionner la sobriété énergétique et de la consommation responsable de l'énergie comme les prérequis transversaux des politiques publiques d'aménagement et de développement du territoire. Dans cette logique, toutes les composantes de l'urbanisation qui ont un impact énergétique seront autant de leviers d'action : activités économiques, habitat, mobilité et transport... ainsi que sur les comportements citoyens. Une attention sera portée sur la prévention des risques de précarité énergétique (par une action globale autour de la qualité des logements et notamment de la rénovation énergétique).

Il s'agira de favoriser :

- la réduction des consommations énergétiques dans les bâtiments : rechercher la production de bâtiments bioclimatiques mais également producteurs d'énergie ;
- la production et la consommation d'énergies plus propres : en favorisant la production locale

QUATRE AMBITIONS DE DÉVELOPPEMENT

d'énergies renouvelables (en transformant les bâtiments en unité de productions d'énergies, en développant les réseaux de chauffage urbain, en développant des unités de méthanisation, ou en développant également l'éolien...) ou en récupérant des énergies fatales qui constituent sur le territoire un potentiel important de valorisation.

- la lutte contre la vulnérabilité énergétique des ménages et des activités: en diminuant les besoins grâce à la réhabilitation énergétique des logements anciens, notamment où la production de nouveaux logements plus économes et/ou producteurs d'énergie.

De plus, cette nouvelle vision du territoire nécessite également de lutter contre les émissions de gaz à effet de serre. L'armature urbaine du territoire est structurée de telle façon que la hiérarchisation des polarités permette de répondre à tous les besoins de la population sur l'ensemble du territoire, tout en tendant à réduire les besoins de déplacements. En complément, les alternatives permettant d'optimiser les déplacements seront favorisées.

La réduction de l'exposition aux polluants atmosphériques est également recherchée afin d'améliorer la qualité de l'air sur le territoire. Les orientations des politiques de développement et d'aménagement du territoire combinées à celle d'un nouveau modèle de développement économique et à la poursuite des efforts réalisés par les entreprises présentes sur le territoire devraient permettre de donner corps à l'ambition recherchée.

La réduction de l'impact écologique par une gestion des déchets efficace sera également une priorité: élimination des déchets suffisante, réduction du volume des déchets produits, valorisation des déchets de chantier sur site, valorisation énergétique, poursuite des actions de sensibilisation de la population...

Enfin, la lutte contre le changement climatique nécessite cependant de s'adapter à certains de ces effets.

Ainsi l'augmentation des températures et du nombre de jours chauds ont pour conséquence d'augmenter les températures dans les espaces urbanisés. Le développement de la nature en ville sera privilégié dans tous les projets quels que soient leur nature afin de créer des espaces moins sensibles à l'évolution des températures. De même les projets devront privilégier une architecture bioclimatique et un impact réduit sur le fonctionnement hydraulique notamment en s'appuyant et en utilisant les éléments constitutifs du paysage.

Ambition transversale par nature car touchant tous les domaines de l'aménagement et le développement territorial, l'ensemble du projet de développement de la région Flandre-Dunkerque vise à répondre à cette ambition.

SCoT Flandre-Dunkerque

Siège du syndicat

Pertuis de la Marine, BP 85 530
59386 Dunkerque cedex 1

03 28 62 71 20

www.scotflandredunkerque.fr



AGUR

Agence d'urbanisme et de développement de la région Flandre-Dunkerque



Halle aux sucres - Môle 1 - 9003 route du quai Freycinet 3
59140 Dunkerque



03 28 58 06 30



Isabelle RICHARD: i.richard@agur-dunkerque.org

